ARRETE MUNICIPAL PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE

Le Maire de la commune du SEQUESTRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28,

VU la délibération du 9 octobre 1989 baptisant officiellement la rue de Pendariès

VU les arrêtés du 8 octobre 1990, du 25 juillet 2013 et du 18 août 2020 portant numérotation des parcelles de la rue de Pendariès

Considérant les divisions successives intervenues sur les anciennes parcelles AN 15 et AN 16 : divisées en parcelles AN 102, AN 103 et AN 104, puis des parcelles AN 103 et 104 divisées en parcelles AN 135, AN 136, AN 137 et AN 138.

Considérant que suite à ces divisions de terrains, de nouvelles constructions ont été réalisées et qu'il est nécessaire de procéder à la numérotation le long de cette voie.

ARRETE

Article 1 : Rue de Pendariès, il est attribué les numéros de voirie conformément au tableau ci-après :

Parcelle(s) Cadastrale(s)	Superficie (m²)	Nom de rue	Numéro de voirie
AN 135	394 m²	Rue de Pendariès	75
AN 137	420 m²		
AN 136	726 m²	Rue de Pendariès	75 BIS
AN 138	74 m²		
AN 102	2 032 m ²	Rue de Pendariès	77

<u>Article 2</u>: Il est interdit aux propriétaires concernés de modifier ou de créer un nouveau numéro sans autorisation préalable de la Mairie.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera communiquée à Monsieur le Préfet du Tarn, Monsieur Le Directeur du Cadastre du Tarn (services SIP et CDIF) et au service SIG de la communauté d'agglomération de l'albigeois pour diffusion sur le site « adresse.data.gouv.fr ».

Fait au SEQUESTRE Le 14 août 2024

Arrêté publié le

Par Mairie du Séquestre

Le Maire, Gérard POUJADE

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr





